

*"La Médiation Familiale est un processus de construction ou de reconstruction du lien familial axé sur l'autonomie et la responsabilité des personnes concernées par des situations de rupture ou de séparations dans lequel un tiers impartial, indépendant, qualifié et sans pouvoir de décision, le Médiateur Familial, favorise, à travers l'organisation d'entretiens confidentiels, leur communication, la gestion de leur conflit dans le domaine familial entendu dans sa diversité et dans son évolution."
(Définition officielle de la médiation familiale).*



*Restaurer la communication
Préserver les liens au sein de la famille*

Les conflits familiaux se répercutent sur tous les membres d'une famille, en particulier sur les enfants. Il devient alors difficile de concilier les besoins affectifs, psychologiques et économiques de chacun.

La participation d'un tiers, le médiateur, permet de prendre de la distance et de réfléchir ensemble à la construction de l'avenir.

AIX MEDIATION / MEDIATION FAMILIALE

L'association Aix-Médiation a été créée le 26 octobre 2000, elle se compose de 17 médiateurs (dont 7 médiateurs familiaux) hautement qualifiés et formés à la médiation, venant d'horizons différents : avocats, psychologues, huissiers, juristes d'entreprise, experts, universitaires.

L'association a pour but :

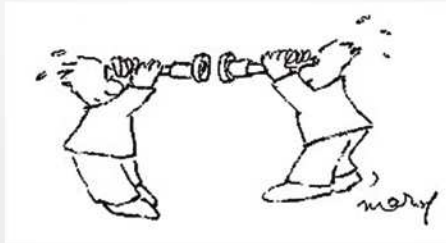
- la pratique de la médiation conventionnelle et judiciaire
- la formation des médiateurs
- la promotion et la diffusion de la médiation

Téléphone: 04 42 96 49 17 / 06 15 13 83 18

E-mail: aixmediation@wanadoo.fr

Les lieux :

- **Siège social** : Hôtel de Maliverny, 33 rue Emeric David 13100 Aix-en-Provence
- **Adresse postale** : 5, rue Rifle-Rafle 13100 Aix-en-Provence
- **MJD** (Maison de la Justice et du Droit) 2 rue Raoul Follereau 13090 Aix-en-Provence Tel : 04 42 20 90 32



Le conflit autrement

DIVORCE
SÉPARATION
RUPTURE CONFLIT
INTERGÉNÉRATIONNEL
RECOMPOSITION FAMILIALE
SUCCESSION SITUATION DES PARENTS
AGES DIVORCE SÉPARATION RUPTURE
CONFLIT INTERGÉNÉRATIONNEL
RECOMPOSITION FAMILIALE SUCCESSION
SITUATION DES PARENTS AGES
DIVORCE SÉPARATION RUPTURE
CONFLIT INTERGÉNÉRATIONNEL

Médiation familiale

Le conflit familial autrement



Aix Médiation

Association Loi de 1901

DIVORCE
SÉPARATION
RUPTURE CONFLIT
INTERGÉNÉRATIONNEL
RECOMPOSITION FAMILIALE
SUCCESSION SITUATION DES PARENTS
AGES DIVORCE SÉPARATION RUPTURE
CONFLIT INTERGÉNÉRATIONNEL
RECOMPOSITION FAMILIALE SUCCESSION
SITUATION DES PARENTS AGES
DIVORCE SÉPARATION RUPTURE
CONFLIT INTERGÉNÉRATIONNEL

☎ 04 42 96 49 17 - 06 15 13 83 18
aixmediation@wanadoo.fr

DIVORCE
SÉPARATION
RUPTURE CONFLIT
INTERGÉNÉRATIONNEL
RECOMPOSITION FAMILIALE
SUCCESSION SITUATION DES PARENTS
AGES DIVORCE SÉPARATION RUPTURE
CONFLIT INTERGÉNÉRATIONNEL
RECOMPOSITION FAMILIALE

La médiation familiale

Cette démarche s'appuie sur des principes **d'autonomie, de responsabilité et d'auto-détermination.**

Elle propose aux familles un **espace** et un **temps d'accompagnement** par un tiers impartial indépendant et qualifié pour :

- Favoriser une atmosphère positive de discussions
- Prendre de la distance par rapport à des événements familiaux
- Réfléchir ensemble à la construction de l'avenir
- Travailler à une meilleure communication familiale
- Permettre la conclusion d'accords adaptés aux besoins de chacun



La médiation, comment ?

La démarche de médiation familiale peut être entreprise à **tout moment** et au besoin intervenir au cours d'une procédure.

Le **nombre d'entretiens** est variable; ils durent environ deux heures. Les entretiens sont généralement payants, leur coût est partagé entre les personnes qui participent à la médiation; dans le cadre d'une procédure, ils peuvent être pris en charge par l'aide juridictionnelle.

Au cours de la première rencontre, le médiateur remet à chacun une **convention de médiation** qui précise les règles de collaboration et garantit la confidentialité.

A l'issue du processus de médiation un **protocole d'accords** peut être rédigé et homologué par le juge.

Domaines d'intervention

La médiation familiale s'adresse à toutes les familles qui se trouvent **en situation de conflit ou de rupture de communication** pour lesquelles les membres souhaitent trouver par eux-mêmes une issue.

Il peut s'agir de différends liés à :

Le divorce, la séparation

- Vous vivez une situation de couple conflictuelle et vous pensez à la séparation.
- Vous souhaitez évaluer les conséquences de cette décision pour chacun des membres de la famille.
- Vous voulez réfléchir aux besoins de vos enfants et à l'organisation concrète de leur quotidien.
- Vous avez besoin de régler les aspects financiers de cette séparation.
- Vous voulez savoir comment contribuer ensemble à l'éducation et à l'entretien de vos enfants.

La rupture du pacs

- Vous viviez une relation hétérosexuelle ou homosexuelle et vous souhaitez l'un et l'autre traiter de votre séparation et de ses conséquences.

Les conflits inter-générationnels

- Vous voulez renouer des liens avec votre enfant adulte, avec vos parents.
- Vous n'avez plus de contact avec vos petits enfants.

La recomposition familiale

- Vous avez besoin de réfléchir aux liens de vos enfants avec votre nouveau conjoint.
- Vous vous posez des questions sur la "nouvelle fratrie".

Les successions

- Vous êtes en conflit avec vos frères et sœurs à la suite du décès de vos parents.
- Vous souhaitez organiser sereinement une indivision.
- Vous ne comprenez pas les dispositions prises par vos parents pour préparer leur succession.

La situation des parents âgés

- Vos parents ne peuvent plus s'assumer ou doivent être protégés et vous ne parvenez pas à vous entendre sur les décisions à prendre.

Le médiateur

Le médiateur familial est un **professionnel qualifié** ayant suivi sur plusieurs années, une formation articulée autour de la sociologie de la famille, de l'économie, du droit de la famille, de la communication et de la psychologie.

Son rôle est d'aider au **rétablissement d'un dialogue indispensable** pour faciliter la recherche d'accords et pour permettre à chacun de se dégager du conflit. Il amène ainsi les membres d'une famille à déterminer eux-mêmes les solutions aux différends qui les opposent.

Il est soumis au **respect d'un code de déontologie**, dans ce cadre il s'oblige à une analyse de sa pratique. Il s'appuie sur des principes fondamentaux de respect, d'impartialité, de neutralité et de confidentialité qui garantissent aux personnes qu'elles resteront seules actrices de leur histoire et de leurs décisions.



Les exigences de la médiation familiale

- L'obtention du **consentement** de chacun des participants.
- La **bonne foi** des partenaires et l'engagement de transparence pour les informations nécessaires.
- La **participation active** des partenaires, dans un esprit de **respect mutuel**, sans violence ni menace.
- L'engagement du médiateur et des personnes à la **confidentialité**.
- La nécessité de ne pas entreprendre de **nouvelle procédure judiciaire** pendant le temps de la médiation familiale.